

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Compte administratif 2005

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Le Président présente le compte administratif 2005.

Celui-ci présente les résultats suivants (détaillés en annexe) :

pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2005 excédentaire de 51 217,19 €,
pour la section d'investissement, un besoin de financement de 4 093,25 €.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, considérant que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2005,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE sous la Présidence de Monsieur GENDARME (Monsieur le Président ayant quitté la salle), le compte administratif 2005,

DECIDE de l'arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le Vice-Président à signer ledit document,

ACCEPTE que ce compte administratif soit joint au rapport annuel d'activité présenté en comité syndical du 28 février dernier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Compte de gestion 2005

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Afin d'arrêter l'exercice 2005, il est nécessaire que le comité syndical statue sur le compte de gestion dudit exercice. Ce document a été établi par la perception de Lagnieu, comptable du syndicat, à la somme de .

51 217,19 € pour la section de fonctionnement,
4 093,25 € pour la section d'investissement.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que la perception a bien repris le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion 2005 dressé par la perception de Lagnieu,

DECIDE de l'arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer ledit document.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Décision d'affectation du résultat de
l'exercice 2005

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Le Président rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2005 a été arrêté à la somme de 51 217,19 € pour la section de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2005	- 13 952,28
Résultat de clôture de l'exercice 2004	<u>+ 65 169,47</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2005	+ 51 217,19

et précise que la section d'investissement à un besoin d'investissement de 6 000,00 € composé du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser, comme détaillé ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2005	- 4 093,25
Résultat de clôture de l'exercice 2004	<u>0,00</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2005	- 4 093,25

Solde des restes à réaliser 2005 : - 1 906, 75

Le Président propose que le comité syndical statue sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

- affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement de 6 000,00 €
- et le reste en excédent de fonctionnement pour la somme de 45 217,19 € arrondi à 45 217 € (soit 51 217,19 – 6 000,00)

Le comité syndical,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 51 217,19 € et un besoin de financement de 4 093,25 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement de 6 000,00 €
- et le reste en excédent de fonctionnement pour la somme de 45 217,19 € arrondi à 45 217 € (soit 51 217,19 – 6 000,00),

AUTORISE l'ordonnateur à effectuer le titre de 6 000,00 € au compte 1068.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Accueil de stagiaires pour l'année 2006

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Le Président rappelle qu'il est possible, dans le cadre de la mise en oeuvre du Scot et du schéma de secteur, de recevoir des stagiaires pour aider et seconder les personnes chargées de réaliser les travaux afférents à ces missions.

Les frais de déplacements pourront être remboursés et une indemnité de fin de stage éventuellement allouée.

Le Président rappelle que la responsabilité civile du syndicat couvre également les stagiaires, sans surprime.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE l'accueil de stagiaires au sein du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain,

AUTORISE le Président à signer les conventions de stage,

ACCEPTE que les frais de déplacements soient remboursés et que des indemnités de fin de stage soient attribuées éventuellement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Contributions des communes et des
communautés de communes

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Le Président rappelle que l'article 8 des statuts a prévu une répartition de la charge nette du syndicat entre les communes isolées et la **communauté de communes de la Plaine de l'Ain**.

Le Président précise que depuis le 1^{er} janvier 2000, cinq communautés de communes ont pris la compétence "révision du Schéma Directeur du Haut-Rhône - partie Ain". il s'agit de :

- **communauté de communes du canton de Montluel** (Balan, Béligneux, La Boisse, Bressolles, Dagneux, Montluel, Niévroz, Pizay, Ste-Croix),
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau** (Beynost, Miribel, Neyron, St-Maurice-de-Beynost, Thil, Tramoyes),
- **communauté de communes Pont d'Ain – Priay – Varambon** (Pont d'Ain, Priay, Varambon),
- **communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont** (Certines, Druillat, Journans, St-Martin-du-Mont, Tossiat, La Tranclière),
- **communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain** (Boyeux-St-Jérôme, Cerdon, Jujurieux, Labalme, Mérignat, Neuville-sur-Ain, Poncin, St-Alban, St-Jean-le-Vieux, Challes-la-Montagne),
- **communauté de communes de l'Albarine** (Arandas, Argis, Chaley, Cleyzieu, Conand, Evosges, Hostiaz, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, St-Rambert-en-Bugey, Tenay, Torcieu).

La contribution de ces communautés de communes se substitue donc depuis l'année 2000 à celle des communes membres.

Il rappelle que 12 communes ont gardé leur compétence et contribuent directement au budget du syndicat mixte. Il s'agit de Bénonces, Briord, Châtillon-la-Palud, Innimond, Lhuis, Lompnaz, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Seillonnaz, Serrières-de-Briord et Villette-sur-Ain.

Le montant global des contributions nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2006 est de **86 719,50 euros**. La répartition est celle indiquée dans les tableaux annexés à la présente délibération. Ces données sont extraites du recueil administratif des finances communales de la Préfecture de l'Ain de décembre 2002, du recensement général de la population de 1999 et du recensement complémentaire paru au JO du 29 janvier 2002.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 86 719,50 €,

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communes et les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE le Président à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006**

Objet de délibération :
Reversement volontaire des
quatre intercommunalités

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Le Président expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte, précédemment engagé dans l'étude du Contrat Global de Développement, devra continuer à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA Plaine de l'Ain-Côtière, il a été estimé que les quatre intercommunalités concernées par ledit CDRA devaient reverser une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Pour l'année 2006, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 83 287,29 €.

Le reversement à opérer est de 20 821,82 € soit :

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	$20\,821,82 * 54,5\% = 11\,347,89 \text{ €}$
La communauté de communes de Montluel :	$20\,821,82 * 21,2\% = 4\,414,23 \text{ €}$
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	$20\,821,82 * 20,8\% = 4\,330,94 \text{ €}$
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	$20\,821,82 * 3,5\% = 728,76 \text{ €}$

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain arrêté à la somme de 20 821,82 €,

DIT que les quatre intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget,

AUTORISE le Président à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Budget primitif 2006

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Le Président expose qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2006.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de 157 759,00 € pour la seule section de fonctionnement et à la somme de 13 199,00 € pour la section d'investissement telles que détaillées en annexe.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le budget primitif 2006 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 157 759,00 € en fonctionnement et 13 199,00 € en investissement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Approbation du schéma de secteur
d'Ambérieu-en-Bugey

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Le Président expose que la phase d'élaboration du Schéma de Secteur d'Ambérieu-en-Bugey est désormais terminée.

Il rappelle succinctement les différentes étapes de la procédure qui ont mené à l'approbation :

- le projet de schéma directeur a été arrêté par le comité syndical le 07 juillet 2005 ;
- la phase de consultation de l'Etat et des personnes publiques concernées s'est déroulée durant une période de 3 mois, jusqu'au 02 novembre 2005 ;
- l'enquête publique a eu lieu du 19 décembre 2005 au 19 janvier 2006.

Il indique que le projet a été modifié pour tenir compte des observations des personnes publiques et des remarques du commissaire enquêteur formulées à l'issue de la phase d'enquête. Il présente les points qui ont donné lieu à discussion lors de l'ultime réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 07 mars 2006.

Il précise que l'exemplaire du schéma de secteur transmis à chacun des membres du comité syndical intègre ces dernières modifications.

Après que l'assemblée délibérante se soit prononcée sur l'ultime modification à apporter au document final, le Président indique que le Schéma de Secteur d'Ambérieu-en-Bugey définitif approuvé par l'organe délibérant du syndicat mixte accompagné des avis exprimés lors des phases de consultation de l'Etat et des personnes publiques, et lors de la mise à disposition du public, auxquels est jointe la liste des organismes ou personnes consultées, sera transmis aux personnes publiques associées à son élaboration.

Il précise que la délibération approuvant le Schéma de Secteur d'Ambérieu-en-Bugey deviendra exécutoire 60 jours après la transmission aux communes et au représentant de l'Etat, sauf si dans ce délai le représentant de l'Etat a notifié des modifications qu'il estime nécessaire d'apporter au Schéma.

Il poursuit en rappelant que le Schéma de Secteur approuvé sera tenu à la disposition du public au siège du syndicat mixte, dans les communes membres et à la Préfecture de l'Ain.

Mention des lieux où le schéma peut être consulté sera faite dans deux journaux locaux et affichée au siège du syndicat mixte, dans les communes et dans les structures intercommunales compétentes durant un mois.

Le Président rappelle que le syndicat mixte doit faire un bilan et mener à terme la révision du SCOT dans un délai de 10 ans à compter de son approbation intervenue en juillet 2002 ; le schéma de secteur sera concerné par cette révision.

- Vu le Code de l'Urbanisme ;

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 mars 2003 fixant le périmètre du Schéma de Secteur d'Ambérieu-en-Bugey ;

- Vu la délibération du 22 novembre 2002 prescrivant l'élaboration du schéma de secteur ;

- Vu la délibération du 07 juillet 2005 arrêtant le projet de Schéma de Secteur d'Ambérieu-en-Bugey

- Vu l'arrêté en date du 28 novembre 2005 prescrivant l'enquête publique sur le projet arrêté de schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey ;

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Par 56 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention,**

APPROUVE le Schéma de Secteur d'Ambérieu-en-Bugey arrêté le 07 juillet 2005.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 31 mars 2006

Objet de délibération :
Rapport annuel d'activité

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 50 délégués sur 90, convoqués le 20 mars 2006,

Sont excusés :

Les mairies de Bettant, St-Vulbas et Villebois, Mme SELIGNAN, Messieurs CASTELLANI et GUYADER (C.C. de la Plaine de l'Ain),
La mairie de Cerdon (C.C. Bugey Vallée de l'Ain),
La mairie de Chaley, Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine),
Messieurs FENET et ROUSSET (C.C. Bresse, Dombes, Sud Revermont),
Messieurs BERNARD et BILLOT, Conseiller Généraux.

Ont donné pouvoir :

Mme DRUET à M. BOURDIN,
M. RUBAT à M. BROCARD,
M. de la VERPILLIERE à M. LOBIETTI,
M. BERNARD à M. FERRY,
M. DROGUE à M. MARRET,
M. BATTISTA à M. BANDERIER,
M. MERCANTI à M. VIENOT,
M. PIRALLA à M. MAGDELAINE.

Est élu secrétaire de séance :

M. Claude MARCOU.

Présentation du rapport annuel d'activité du syndicat mixte BUCOPA déjà soumis à l'assemblée lors de la séance du 28 février dernier.

**Le comité syndical,
Après avoir entendu l'exposé sur le rapport d'activité,**

EN DONNE ACTE au Président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,